

HOPLA'GO
MOBILITÉS
DU PAYS DE BARR

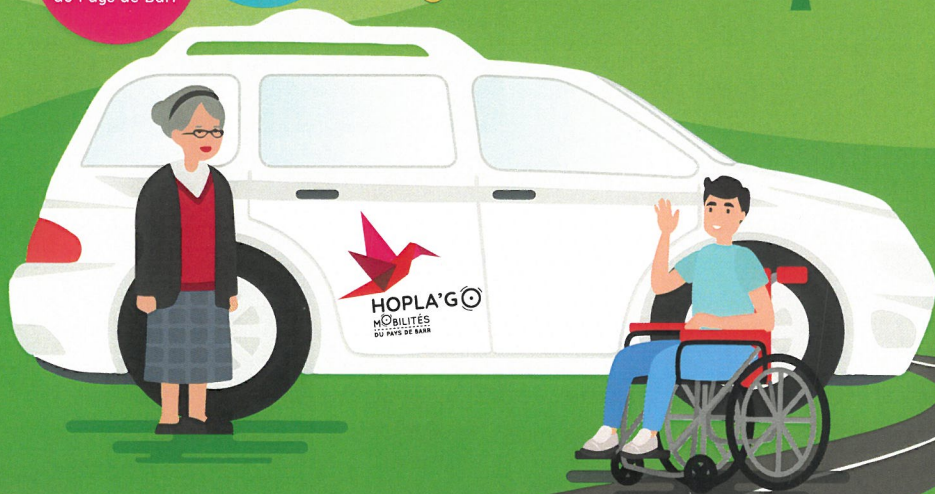
SE DÉPLACER *en toute liberté*

3,50€

Le trajet simple
au sein des
20 communes
du Pays de Barr

4,50€

Le trajet simple
vers Obernai,
Rosheim, Sélestat



La Communauté de Communes du Pays de Barr fait évoluer son transport à la demande, de manière à l'inscrire dans une vision solidaire, afin de permettre aux individus, qui font face à des difficultés d'ordre économique et/ou physique dans leurs déplacements du quotidien, de pouvoir être mobile au même titre que les autres habitants.



Quand ce service fonctionne-t-il ?

- Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Le samedi de 9h à 14h

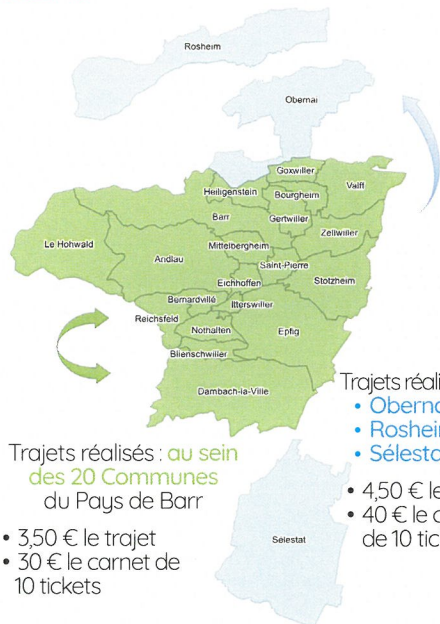


Quel est le public concerné ?

- Les séniors de 60 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes en insertion professionnelle



Quelles sont les zones concernées ?



Trajets réalisés vers :

- Obernai
- Rosheim
- Sélestat

Trajets réalisés : au sein des 20 Communes du Pays de Barr

- 3,50 € le trajet
- 30 € le carnet de 10 tickets

- 4,50 € le trajet
- 40 € le carnet de 10 tickets



UN SERVICE SIMPLE en 2 étapes

1 JE M'INSCRIS

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, veuillez transmettre ce formulaire d'inscription complété :

- Soit à la mairie de votre commune de résidence
- Soit à la Communauté de Communes du Pays de Barr, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Barr



57 Rue de la Kirneck - 67140 BARR
03 88 58 52 22

contact@paysdebarr.fr

2 JE RÉSERVE



09 69 39 77 13

Vous pourrez effectuer, consulter ou annuler vos réservations.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom	Prénom
Date de naissance	N° de téléphone / / / / /
Adresse postale	
Code postal / / / / /	Ville
Situation de handicap <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, précisez
Usage d'un fauteuil roulant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Le justificatif à joindre :

- J'ai 60 ans ou plus : une copie de la carte d'identité
- Je suis en situation de handicap : une copie de la carte d'invalidité
- Je suis en insertion professionnelle : un justificatif correspondant au motif du déplacement

Plus d'infos sur www.paysdebarr.fr, rubrique Vivre

